



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.1.1

N° de la demande : 2008-5308
Catégorie : Modifications des propriétés chimiques – Nouvelle source, même titulaire d'homologation
Produit : Méthomyl de qualité technique de DuPont
N° d'homologation : 29457
Matière(s) active(s) (m.a.) : Méthomyl
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2011595

But de la demande

La présente demande vise à ajouter une nouvelle source de méthomyl de qualité technique de DuPont pour le même titulaire d'homologation.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Méthomyl
Nom chimique de l'IUPAC : S-méthyl (EZ)-N-(méthylcarbamoyloxy)thioacétimide
Nom chimique du CAS : Méthyl N-[[méthylamino)carbonyl]oxy]éthanimidothioate

Le méthomyl de qualité technique de DuPont présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultats
Couleur et état physique	Solide incolore
Concentration nominale	99,7 %
Odeur	Légère odeur sulfureuse
Masse volumique	0,48 à 0,61 g/cc
Pression de vapeur	0,72 mPa à 25 °C
pH	6,6 pour une solution à 1 %
Solubilité dans l'eau	57,9 g/L à 25 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log K_{oe} = 0,093

Les exigences en matière de données sur la chimie pour le méthomyl de qualité technique de DuPont ont été remplies.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale, évaluation sanitaire ou évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné tous les renseignements disponibles pour cette demande et a jugé que l'ajout d'une nouvelle source de production de méthomy1 de qualité technique de DuPont est acceptable.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.